

Rôle de perception 2023

Avis public est par les présentes donné par la soussignée que le rôle de perception de la Ville de Carleton-sur-Mer, pour l'année 2023, est maintenant préparé et déposé à l'hôtel de ville et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer aux dates d'échéances mentionnées sur la demande de paiement.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 23 janvier 2023.



Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication le 23 janvier 2023 sur le site internet de la Ville)